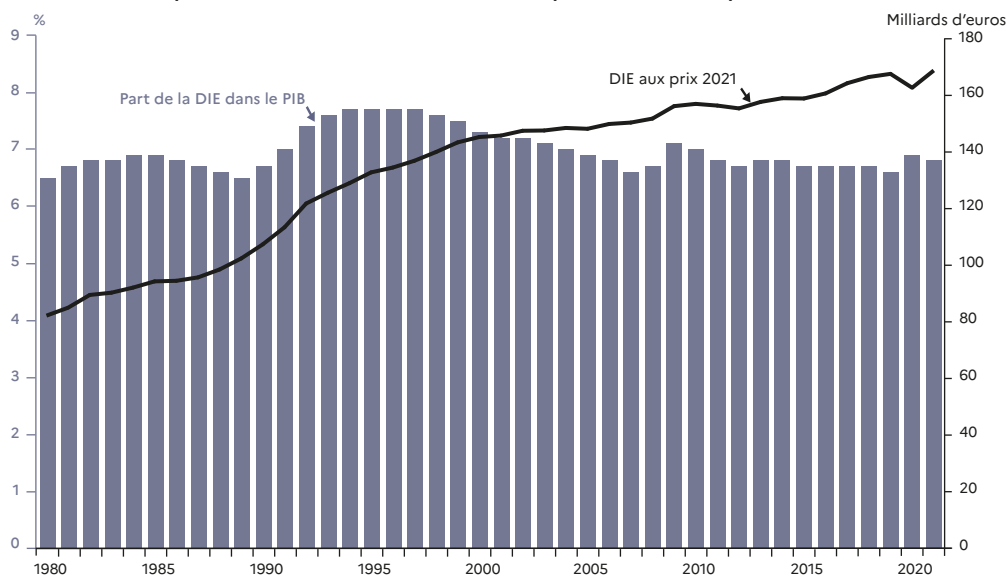


La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) est évaluée à 168,8 milliards d'euros en 2021 (1). Elle a doublé depuis 1980 en prix constants, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,8%, taux globalement identique à celui du **produit intérieur brut** (PIB).

La part de la DIE dans le PIB varie en moyenne autour de 7% (2). Elle atteint un maximum de 7,7% au milieu des années 1990 puis fléchit avant de connaître un rebond lors de la crise de 2009, sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB. Entre 2011 et 2019, elle se stabilise autour de 6,7%. Elle augmente à 6,9% en 2020 car la crise sanitaire a suscité une baisse plus importante du PIB que de la DIE. En 2021, le poids des dépenses d'éducation dans le PIB s'établit à 6,8%.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré avait décliné de 29,2% en 1980 à 26,5% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré depuis 2017 (29,4% en 2021). À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0% de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 38,2% en 2021. La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasiment continue de 15,1% de la DIE en 1980 à 21,5% en 2021.

### 1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) aux prix 2021 et de sa part dans le PIB



► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

**Lecture** : en 2021, la DIE s'élève à 168,8 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), soit 6,8% du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

**Évaluation aux prix de 2021** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 22.34 ; 21.38.  
 - Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».  
 - *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

## 2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

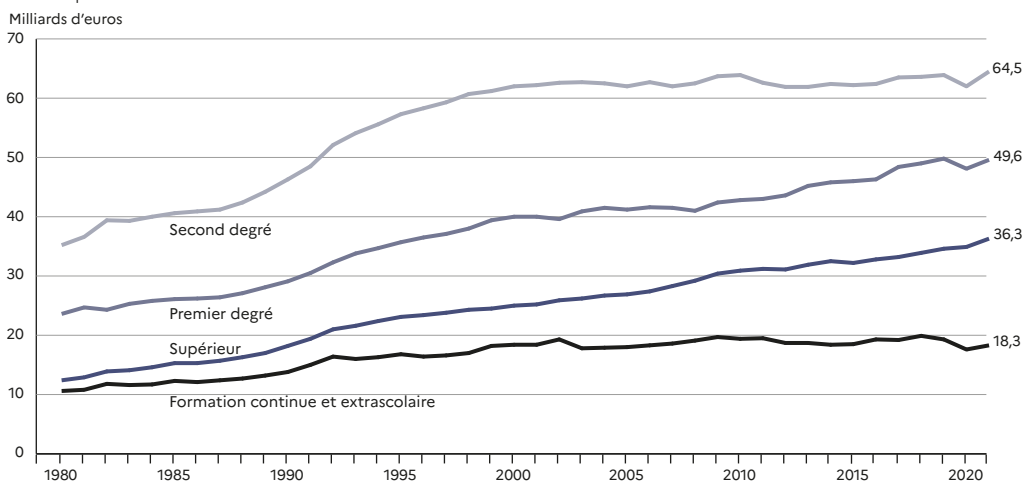
	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2021p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	160 540	168 839
DIE (millions d'euros, prix 2021)	82 228	107 360	145 306	148 189	157 028	158 908	162 679	168 839
Part du PIB (%)	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,9	6,8

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

RERS 2023, DEPP

**Lecture :** en 2021, en prix constants, la DIE s'élève à 168,8 milliards d'euros, après 162,7 milliards en 2020. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

## 3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, aux prix 2021



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

**Lecture :** en 2021, en prix constants, la DIE pour le premier degré s'élève à 49,6 milliards d'euros après 48,1 milliards en 2020. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

## 4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

Niveaux d'enseignement	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2021p
Premier degré	29,2	27,1	27,5	27,8	27,2	28,9	29,6	29,4
Second degré	42,9	43,2	42,6	41,9	40,7	39,1	38,1	38,2
Supérieur	15,1	16,9	17,2	18,1	19,7	20,3	21,5	21,5
Formation continue	11,6	11,6	11,0	10,2	10,4	9,9	9,0	9,1
Extrascolaire	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

RERS 2023, DEPP

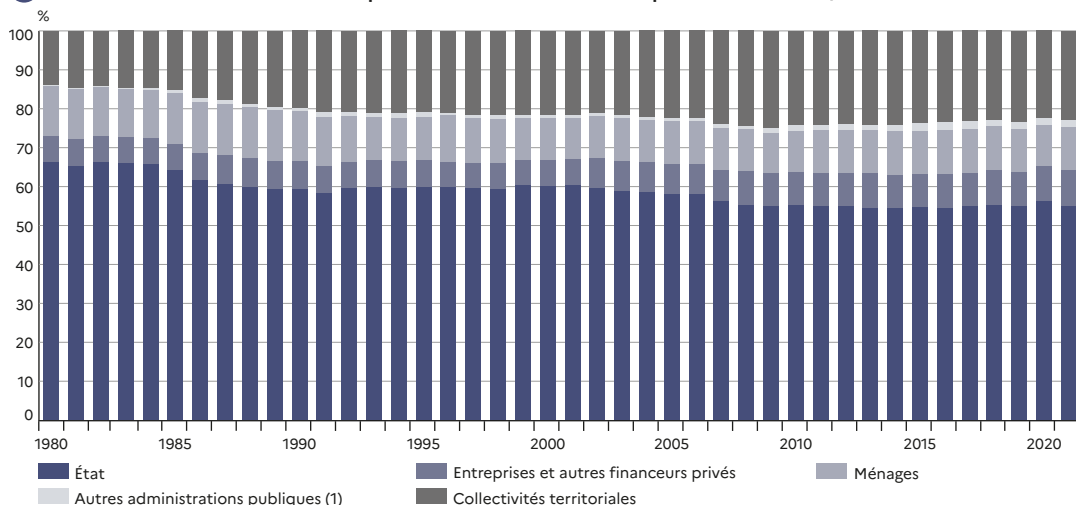
L'État est le premier financeur de la dépense intérieure d'éducation (DIE) en assurant 54,8% du financement final en 2021 (1). Son poids, renforcé en 2020, revient quasiment à son niveau d'avant la crise sanitaire. La part des collectivités territoriales dans la DIE est de 22,8%. Elle s'est fortement accrue sous l'effet des lois de décentralisation successives. Les autres financeurs sont les ménages (11,0%), les entreprises (9,4%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage ou de leurs dépenses pour financer la formation continue, et les autres administrations publiques (1,9%) (2).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les

collectivités territoriales, la part de l'État est encore plus importante (57,1%) (3). Celle des autres administrations publiques est également renforcée (3,1%), en lien avec l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles par les caisses d'allocations familiales. Inversement, la part des ménages est plus faible (7,5%).

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (145,1 milliards d'euros en 2021, soit 85,9% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 7,0% de la DIE. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale (2,3%), les achats de fournitures et de manuels scolaires (1,8%) et les transports scolaires (1,7%) (4).

### 1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).  
1. Voir « Précisions ».

RERS 2023, DEPP

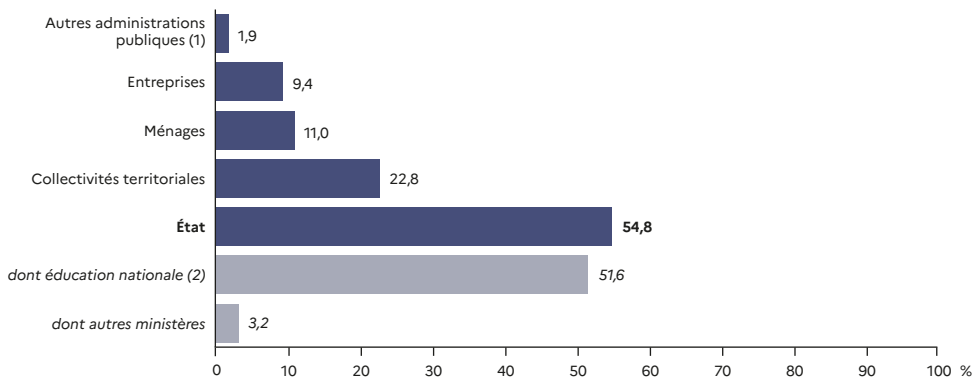
#### Précisions

**Autres administrations publiques** – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.34 ; 21.38.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

## 2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Voir « Précisions ».

2. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

RERS 2023, DEPP

## 3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2021, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	51,6	53,6
Autres ministères (2)	3,2	3,5
<b>Total État</b>	<b>54,8</b>	<b>57,1</b>
Collectivités territoriales	22,8	23,0
Autres administrations publiques (3)	1,9	3,1
Ménages	11,0	7,5
Entreprises et autres financeurs privés	9,4	9,4
<b>Total de la dépense intérieure d'éducation</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 286,6 millions d'euros en 2021 (en financeur final).

3. Voir « Précisions ».

RERS 2023, DEPP

## 4 Le financement des activités d'éducation en 2021, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total général
<b>Enseignement de type scolaire</b>	Premier degré	26 418	138	26 555	13 428	25	1 043	1	41 052
	Second degré	37 038	1 334	38 372	10 826	42	1 733	2 706	53 680
	Enseignement supérieur (4)	17 090	2 139	19 229	2 566	1 162	3 940	5 139	32 036
<b>Enseignement de type extrascolaire (5)</b>		436	1 281	1 716	4 465	2 051	2 403	7 648	18 283
<b>Total dépense intérieure d'enseignement</b>		<b>80 982</b>	<b>4 891</b>	<b>85 873</b>	<b>31 285</b>	<b>3 281</b>	<b>9 118</b>	<b>15 494</b>	<b>145 051</b>
<b>Activités annexes</b>	Hébergement, restauration	1 809	198	2 008	4 618	6	4 811	305	11 747
	Médecine scolaire	769		769	13				783
	Orientation	306	0	306	13	0	5	1	326
	Administration générale	3 258	332	3 591	137	4	12	146	3 889
<b>Achats de biens et services liés</b>	Transports scolaires				2 281		548		2 829
	Fournitures et livres scolaires				181		2 891		3 072
	Habillement, leçons particulières						1 142		1 142
<b>Total dépense intérieure d'éducation</b>		<b>87 126</b>	<b>5 421</b>	<b>92 547</b>	<b>38 528</b>	<b>3 291</b>	<b>18 527</b>	<b>15 945</b>	<b>168 839</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 286,6 millions d'euros en 2021.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

RERS 2023, DEPP

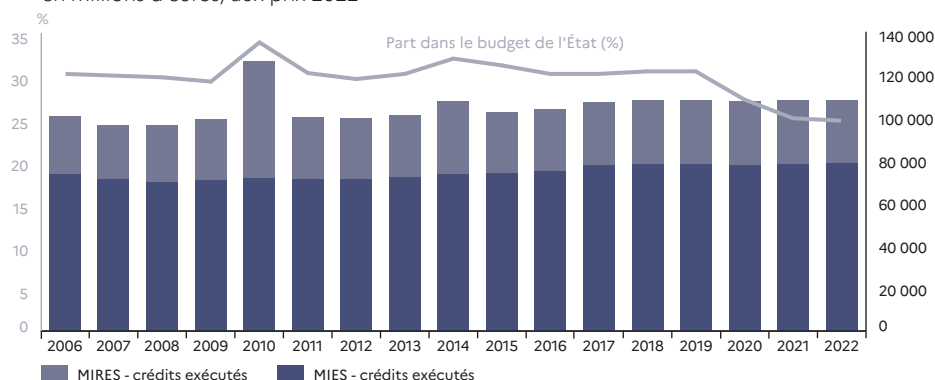
Le budget des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) » (1). Les crédits votés pour 2023 au titre de ces deux missions s'élèvent à 113,2 milliards d'euros, soit 25,1% du budget de l'État (2).

En 2023, 82,4 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, en hausse de 5,0% en prix courants par rapport aux crédits exécutés en 2022 (soit +3,9 milliards). Cette augmentation, la plus forte depuis l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances en 2006, est portée par les programmes 140 et 141, consacrés aux enseignements scolaires publics des premier et second

degrés (3). Elle traduit des mesures de revalorisation financière du métier d'enseignant et des autres personnels de l'éducation.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 14,9 milliards d'euros en 2023, soit une hausse de 4,1% en prix courants par rapport à 2022. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », incluant les aides directes aux étudiants, augmentent de 5,9% en 2023 et atteignent 3,1 milliards d'euros. Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2023 pour ces « autres programmes » progressent de 3,6% pour se situer à 12,3 milliards d'euros.

### 1 Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le budget de l'État, en millions d'euros, aux prix 2022



► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

**Lecture** : en 2022, les crédits exécutés de la MIES et la MIRÉS s'élèvent à 108 066 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 24,7% du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

**Note** : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

**Champ** – La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte ici. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant en 9.01, 9.02, 9.04 et 9.05 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

**Évaluation aux prix de 2022** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Source

DEPP, LFI 2023 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et Enseignement supérieur.

## 2 Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2020 à 2023, en millions d'euros aux prix courants

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2023 (3)	Évolution 2022/2023 (%)
	2020	2021	2022		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	73 968,6	75 897,8	78 496,8	82 397,1	5,0
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIREs)	28 747,6	28 774,1	29 569,2	30 806,2	4,2
<b>Ensemble</b>	<b>102 716,2</b>	<b>104 671,9</b>	<b>108 066,1</b>	<b>113 203,3</b>	<b>4,8</b>
Part dans le budget de l'État (%) (4)	27,2	25,0	24,7	25,1	
Part dans le PIB (%) (5)	4,5	4,2	4,1	n.d	

RERS 2023, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère chargé des armées.
5. Voir « Glossaire ».

## 3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2020 à 2023, en millions d'euros aux prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2023 (3)		Évolution (%) 2022/2023
	2020	2021	2022	Montant	%	
<b>Programmes (4)</b>						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	23 101,3	23 587,6	24 392,4	25 667,2	31,2	5,2
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	33 452,2	33 976,3	34 926,7	36 455,9	44,2	4,4
Programme 230 : Vie de l'élève	6 041,2	6 384,1	6 874,6	7 453,2	9,0	8,4
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 721,6	7 767,2	8 049,3	8 468,1	10,3	5,2
Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 188,0	2 701,2	2 724,8	2 757,2	3,3	1,2
<b>Sous-total MENJ</b>	<b>72 504,4</b>	<b>74 416,4</b>	<b>76 967,8</b>	<b>80 801,6</b>	<b>98,1</b>	<b>5,0</b>
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 464,2	1 481,4	1 529,0	1 595,5	1,9	4,3
<b>Total mission « Enseignement scolaire »</b>	<b>73 968,6</b>	<b>75 897,8</b>	<b>78 496,8</b>	<b>82 397,1</b>	<b>100</b>	<b>5,0</b>

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2023 (3)		Évolution (%) 2022/2023
	2020	2021	2022	Montant	%	
<b>Programmes (4)</b>						
<b>Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire</b>						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	6 320,8	6 624,6	6 817,0	7 012,1	22,8	2,9
Établissements d'enseignement privés (action 4)	81,7	90,3	92,4	94,9	0,3	2,7
Bibliothèques et documentation (action 5)	479,5	476,2	476,9	474,6	1,5	-0,5
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	134,4	134,3	137,1	131,1	0,4	-4,4
Immobilier (action 14)	1 144,9	1 183,6	1 167,2	1 245,2	4,0	6,7
Pilotage et support du programme (action 15)	1 639,8	1 619,7	1 698,8	1 726,7	5,6	1,6
Recherche universitaire (action 17)	3 875,1	3 869,1	3 936,1	4 223,3	13,7	7,3
<b>Total programme 150</b>	<b>13 676,2</b>	<b>13 997,7</b>	<b>14 325,6</b>	<b>14 907,8</b>	<b>48,4</b>	<b>4,1</b>
<b>Programme 231 - Vie étudiante</b>						
Aides directes (action 1)	2 471,4	2 502,2	2 392,2	2 541,6	8,3	6,2
Aides indirectes (action 2)	372,8	376,4	379,7	400,9	1,3	5,6
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	59,9	60,6	79,9	80,6	0,3	0,8
Pilotage et animation du programme (action 4)	100,7	101,6	103,2	107,1	0,3	3,8
<b>Total programme 231</b>	<b>3 004,8</b>	<b>3 040,7</b>	<b>2 955,2</b>	<b>3 130,2</b>	<b>10,2</b>	<b>5,9</b>
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	345,4	352,2	369,5	424,4	1,4	14,9
Autres programmes : 172, 190 à 193	11 721,1	11 383,4	11 919,0	12 343,8	40,1	3,6
<b>Total mission « Recherche et enseignement supérieur »</b>	<b>28 747,6</b>	<b>28 774,1</b>	<b>29 569,2</b>	<b>30 806,2</b>	<b>100,0</b>	<b>4,2</b>

RERS 2023, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

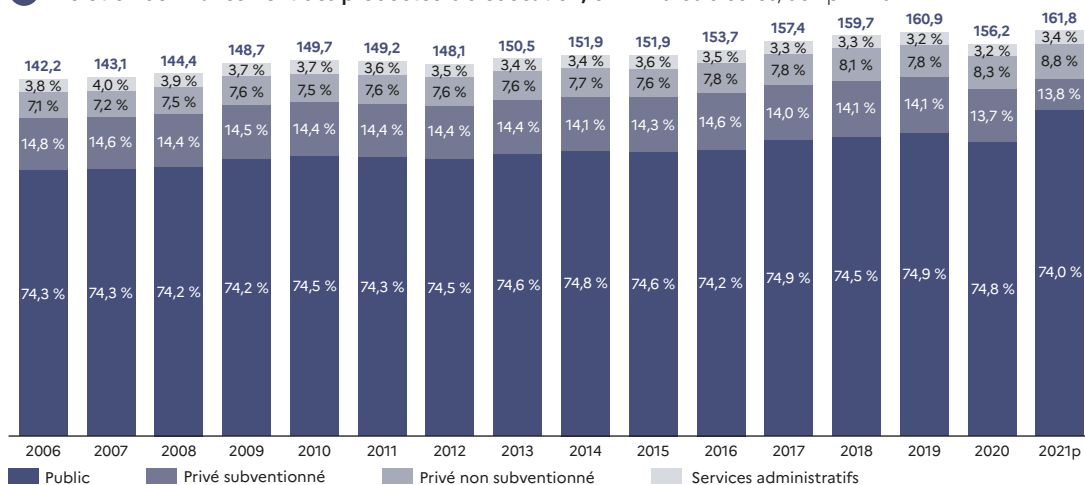
Les **producteurs d'éducation** (écoles, collèges, lycées, etc.) exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (161,8 milliards d'euros en 2021) **(1)**. Ces ressources financent les établissements publics (74,0% en 2021), les **établissements privés subventionnés** (13,8%), les **établissements privés non subventionnés** (8,8%) et les services administratifs et organismes publics (3,4%) **(2)**. Cette répartition est relativement stable depuis 2006.

En 2021, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 42,9 milliards d'euros **(3)**. La participation des collectivités territoriales à ce financement est importante (38,2% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (57,7%) **(4)**.

Les collèges et lycées publics reçoivent 50,9 milliards d'euros, dont 73,0% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 22,5%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 65,7% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 24,6% par les familles et les autres acteurs privés.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. Au contraire, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout financés par les ménages et les autres acteurs privés.

### 1 Évolution du financement des producteurs d'éducation, en milliards d'euros, aux prix 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Source : en 2021, 74% des moyens mis à disposition des producteurs d'éducation sont destinés aux écoles et établissements du secteur public. Tous secteurs confondus, ces moyens s'élèvent à 161,8 milliards d'euros en 2021, après 156,2 milliards en 2020 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

**Producteurs d'éducation** – Voir « Glossaire ».

**Services administratifs et organismes publics** – Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

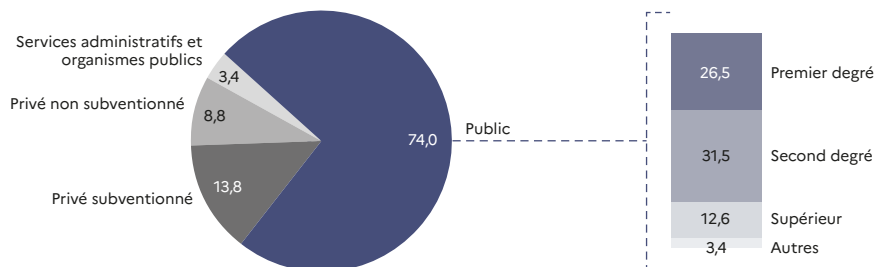
**Autres administrations publiques** – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour

le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.34; 21.38.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

## 2 Répartition du financement selon le producteur en 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : 26,5% du financement est alloué aux établissements publics du premier degré.

RERS 2023, DEPP

## 3 Financement des producteurs d'éducation en 2021 – Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	24 620	124	24 744	16 411	25	1 735		42 915
Collèges et lycées	36 283	907	37 190	11 457	48	1 748	481	50 922
Centre de formation d'apprentis	6	121	127	74	9	17	1 195	1 423
Universités	11 654	226	11 880	609	777	386	1 087	14 739
Autres établissements d'enseignement supérieur	2 187	1 543	3 730	1 070	289	162	477	5 728
Centres de formation artistique				1 681				1 681
Centres d'enseignement spécial	247	212	459	17	0	8	3	486
Organismes d'enseignement à distance	97		97			52	11	160
Organismes de formation extrascolaire (4)	114	560	674	632	250	31	164	1 751
<b>Total établissements publics d'enseignement</b>	<b>75 208</b>	<b>3 693</b>	<b>78 901</b>	<b>31 951</b>	<b>1 398</b>	<b>4 139</b>	<b>3 417</b>	<b>119 805</b>
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	1 991		1 991	840		880		3 711
Collèges et lycées	5 657	559	6 216	916	0	2 169	155	9 457
Centres de formation d'apprentis	0	57	57	96	13	15	1 468	1 650
Établissements d'enseignement supérieur	90	81	172	194	10	1 236	690	2 301
Organismes de formation extrascolaire (4)	125	320	445	934	940	457	2 421	5 196
<b>Total établissements privés subventionnés</b>	<b>7 864</b>	<b>1 018</b>	<b>8 882</b>	<b>2 980</b>	<b>963</b>	<b>4 757</b>	<b>4 734</b>	<b>22 315</b>
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						296		296
Établissements du second degré						214	16	230
Centres de formation d'apprentis		60	60	148	21	34	2 722	2 984
Écoles supérieures					77	1 983	378	2 438
Organismes de formation extrascolaire (4)		287	287	813	829	1 861	4 439	8 230
<b>Total établissements privés non subventionnés</b>		<b>347</b>	<b>347</b>	<b>961</b>	<b>927</b>	<b>4 388</b>	<b>7 555</b>	<b>14 177</b>
<b>Total producteurs d'enseignement</b>	<b>83 072</b>	<b>5 058</b>	<b>88 130</b>	<b>35 891</b>	<b>3 287</b>	<b>13 284</b>	<b>15 705</b>	<b>156 297</b>
Services administratifs et organismes publics	4 054	364	4 417	175	4	662	240	5 499
<b>Total</b>	<b>87 126</b>	<b>5 421</b>	<b>92 547</b>	<b>36 066</b>	<b>3 291</b>	<b>13 946</b>	<b>15 945</b>	<b>161 795</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

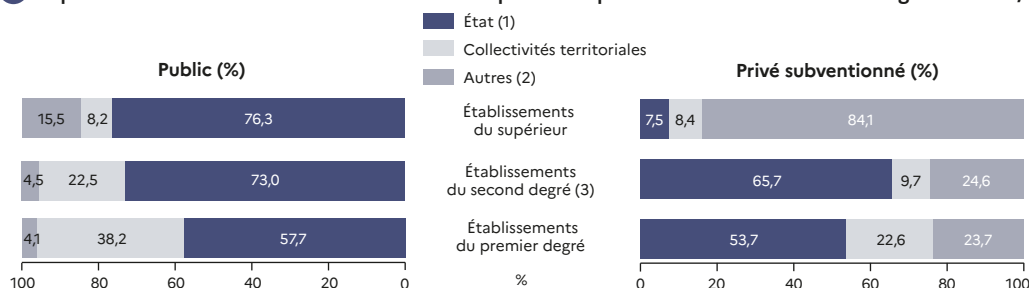
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 287 millions d'euros en 2021.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la formation continue.

RERS 2023, DEPP

## 4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. État = MENJ-MESR + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Collèges et lycées, y compris STS et CPGE.

RERS 2023, DEPP



Tous niveaux confondus, la **dépense moyenne par élève ou étudiant** s'accroît de 1,5% par an en prix constants depuis 1980 (1). Elle atteint 9 360 euros en 2021 et progresse avec le niveau de formation (2).

Le premier degré continue de bénéficier de la politique de priorité au primaire engagée en 2017. Les dépenses moyennes sont proches entre l'élémentaire et le préélémentaire, ce qui est porté par la présence des Atsem (3).

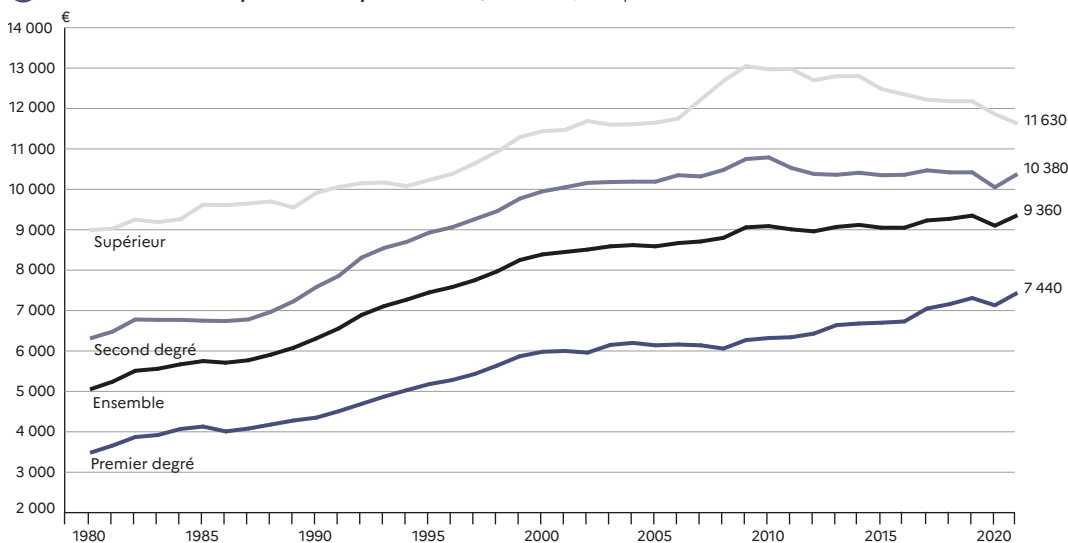
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, et surtout à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants.

Les lycéens en enseignement professionnel sont aussi moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont plus importantes.

Dans le supérieur, les écarts de coûts entre les formations universitaires et les filières CPGE ou STS dépendent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, plus de 80% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

### 1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2021



► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

**Lecture** : En 2021, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 9 360 euros après 9 100 euros en 2020 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2023, DEPP

#### Précisions

**Évaluation aux prix de 2021** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.34 ; 21.38.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

## 2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2021

Niveau	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2021(p)
Préélémentaire	n.d.	3 850	5 810	5 910	6 250	6 870	7 220	7 580
Élémentaire	n.d.	4 600	6 030	6 280	6 360	6 590	7 080	7 370
<b>Premier degré (1)</b>	<b>3 480</b>	<b>4 350</b>	<b>5 980</b>	<b>6 140</b>	<b>6 320</b>	<b>6 700</b>	<b>7 130</b>	<b>7 440</b>
Formations en collège	n.d.	6 600	8 600	9 050	9 280	9 080	8 850	9 150
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 570	11 670	11 510	12 810	11 820	11 310	11 570
Formations professionnelles en lycée	n.d.	10 440	13 090	12 860	13 620	13 200	12 830	13 220
<b>Second degré (2)</b>	<b>6 310</b>	<b>7 580</b>	<b>9 950</b>	<b>10 190</b>	<b>10 790</b>	<b>10 350</b>	<b>10 050</b>	<b>10 380</b>
<b>Premier et second degrés (1) (2)</b>	<b>4 750</b>	<b>5 890</b>	<b>7 890</b>	<b>8 060</b>	<b>8 400</b>	<b>8 400</b>	<b>8 520</b>	<b>8 860</b>
STS	n.d.	n.d.	15 250	15 820	15 680	14 640	14 360	14 760
CPGE	n.d.	n.d.	17 080	17 510	17 240	16 230	16 030	16 370
Universités (3)	n.d.	n.d.	9 550	9 600	11 660	11 230	10 470	10 270
<b>Supérieur (4)</b>	<b>8 990</b>	<b>9 910</b>	<b>11 440</b>	<b>11 650</b>	<b>12 970</b>	<b>12 480</b>	<b>11 860</b>	<b>11 630</b>
<b>Coût moyen tous niveaux</b>	<b>5 050</b>	<b>6 310</b>	<b>8 390</b>	<b>8 590</b>	<b>9 090</b>	<b>9 050</b>	<b>9 100</b>	<b>9 360</b>

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

1. Y compris l'enseignement spécial.

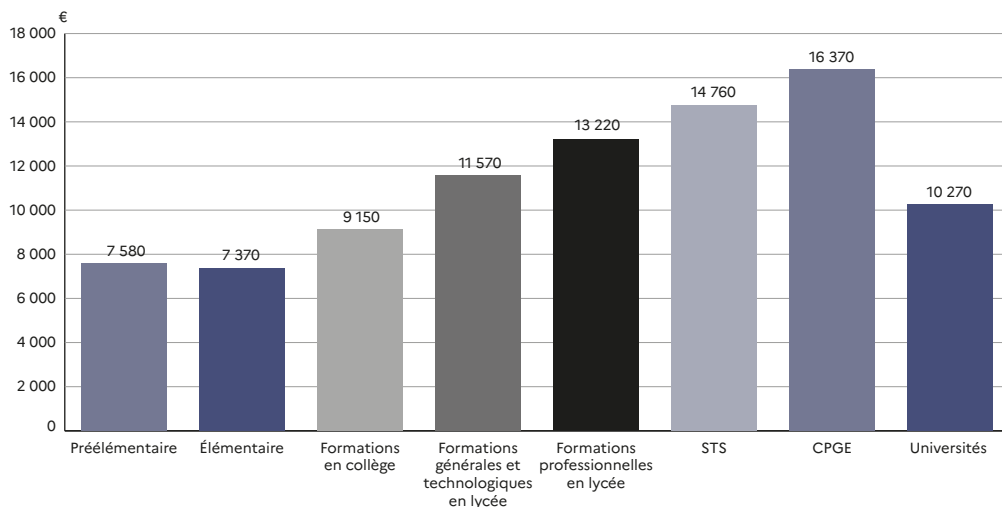
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

**Lecture :** en 2021, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 9 360 euros après 9 100 euros en 2020 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

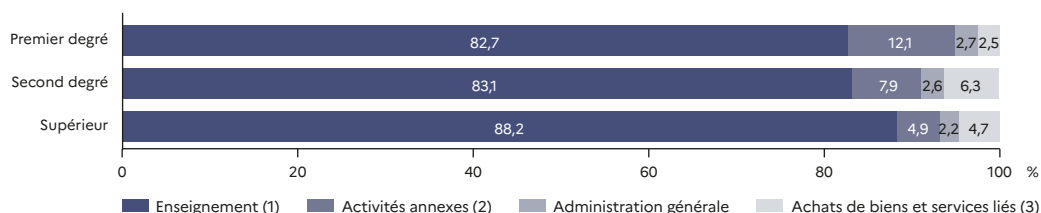
## 3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2021



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

## 4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2021, en %



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

Différentes aides financières permettent d'aider les familles à améliorer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant total de l'aide directe versée par le ministère chargé de l'éducation nationale s'élève à 807,3 millions d'euros au titre des bourses pour l'année scolaire 2022-2023 et 52,5 millions d'euros au titre des fonds sociaux en 2022 (3).

En 2022-2023, près de 1 404 000 jeunes (métropole et DROM), soit 24,7% des élèves du second degré, bénéficient d'une bourse nationale (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 28,5% contre 11,0%.

Le pourcentage de boursiers diminue légèrement au collège (23,9%) et au lycée (26,0%). Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel (36,1%) est supérieur à celui des boursiers de l'enseignement général (18,8%) et technologique (31,5%).

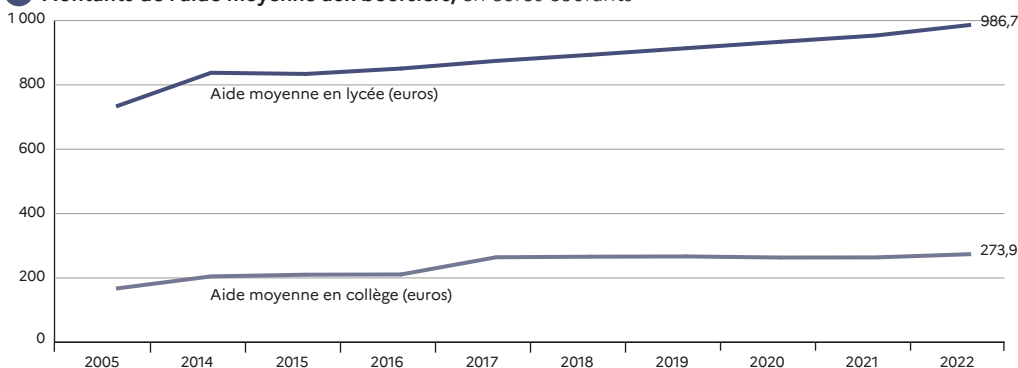
Les bourses nationales de collège concernent près de 811 000 jeunes et plus de 593 000 jeunes bénéficient d'une bourse nationale de lycée.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré varie peu : -0,6 point entre 2021-2022 et 2022-2023. Les taux des boursiers de collège et de lycée enregistrent respectivement de légères baisses de 0,7 et 0,4 point.

L'aide moyenne en lycée (montant par élève boursier) progresse depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1). Par ailleurs, le maintien d'un fort niveau de mentions « bien » et « très bien » au diplôme national du brevet (DNB) entre les sessions 2021 et 2022 a généré une légère augmentation de 1,6% du nombre d'élèves boursiers au mérite entre 2021-2022 et 2022-2023. Plus de 173 000 bénéficiaires sont enregistrés pour une dépense de 118,5 millions d'euros en 2022-2023 (3).

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire, pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,064 milliards d'euros en 2022.

### 1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers, en euros courants



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

RERS 2023, DEFP, DGESCO

#### Précisions

##### Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2022-2023 :

Bourse de collège : le montant annuel est de 111 euros pour l'échelon 1, 306 euros pour l'échelon 2 et de 477 euros pour l'échelon 3.

Bourse de lycée : le montant annuel varie de 459 euros pour l'échelon 1 à 972 euros pour l'échelon 6.

Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.

Prime à l'internat : le montant annuel varie de 327 euros pour l'échelon 1 à 465 euros pour l'échelon 3 en collège et 672 euros pour l'échelon 6 en lycée.

Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.

Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

**Bourses du second degré** – Voir « Glossaire ».

## 2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2022-2023

	Effectifs de boursiers en 2022-2023			Part des élèves boursiers en 2022-2023 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2021-2022 (%) (1)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 111 euros	322 094	39 317	361 411						
Échelon 2 : 306 euros	181 716	17 281	198 997						
Échelon 3 : 477 euros	235 371	14 957	250 328						
<b>Total collège</b>	<b>739 181</b>	<b>71 555</b>	<b>810 736</b>	<b>27,8</b>	<b>9,8</b>	<b>23,9</b>	<b>28,6</b>	<b>10,4</b>	<b>24,6</b>
Primes à l'internat au collège	2 741	1 548	4 289						
<b>Formations professionnelles en lycée</b>	<b>210 496</b>	<b>28 717</b>	<b>239 213</b>	<b>39,7</b>	<b>21,9</b>	<b>36,1</b>	<b>42,3</b>	<b>24,3</b>	<b>38,7</b>
Montant moyen boursier (€) (2)	753	703	747						
Primes d'équipement	40 212	3 823	44 035						
Bourses au mérite	13 259	2 635	15 894						
Primes à l'internat	21 580	2 151	23 731						
Primes de reprise d'études	12	5	17						
<b>Formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>311 875</b>	<b>30 791</b>	<b>342 666</b>	<b>24,5</b>	<b>8,8</b>	<b>21,1</b>	<b>24,8</b>	<b>9,2</b>	<b>21,4</b>
<b>Enseignement général</b>	<b>225 531</b>	<b>24 555</b>	<b>250 086</b>	<b>21,9</b>	<b>8,1</b>	<b>18,8</b>	<b>22,4</b>	<b>8,4</b>	<b>19,2</b>
Montant moyen boursier (€) (2)	707,74	678,99	704,92						
Primes d'équipement	40	5	45						
Bourses au mérite	119 242	14 753	133 995						
Primes à l'internat	10 254	1 373	11 627						
Primes de reprise d'études	4	1	5						
<b>Enseignement technologique</b>	<b>86 344</b>	<b>6 236</b>	<b>92 580</b>	<b>34,9</b>	<b>13,4</b>	<b>31,5</b>	<b>35,4</b>	<b>14,2</b>	<b>32,0</b>
Montant moyen boursier (€) (2)	721,70	676,69	718,67						
Primes d'équipement	9 083	462	9 545						
Bourses au mérite	21 971	1 920	23 891						
Primes à l'internat	4 382	447	4 829						
Primes de reprise d'études	10	0	10						
<b>Total formations en lycée (3)</b>	<b>522 371</b>	<b>59 508</b>	<b>581 879</b>	<b>28,9</b>	<b>12,4</b>	<b>25,5</b>	<b>29,8</b>	<b>13,1</b>	<b>26,3</b>
<b>Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (4)</b>	<b>531 594</b>	<b>61 494</b>	<b>593 088</b>	<b>29,4</b>	<b>12,8</b>	<b>26,0</b>	<b>29,9</b>	<b>13,2</b>	<b>26,4</b>
<b>Total second degré</b>	<b>1 270 775</b>	<b>133 049</b>	<b>1 403 824</b>	<b>28,5</b>	<b>11,0</b>	<b>24,7</b>	<b>29,1</b>	<b>11,5</b>	<b>25,3</b>

RERS 2023, DEPP, DGESCO

► **Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte.**

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

2. Montant moyen boursier (euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

3. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.

4. Niveau collège en lycée : 3<sup>e</sup> prépa métier, 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> en EREA.

## 3 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	2000-2001	2021-2022	2022-2023	Évolution 2000-2001/2022-2023 (en %)	
				en € courants	en € constants
<b>Bourses de collège</b>	<b>115 070</b>	<b>218 517</b>	<b>220 416</b>	<b>91,6</b>	<b>39,2</b>
Bourses de lycée (1)	206 853	422 067	428 394	0,0	
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 087	18 344	0,0	
Bourses au mérite - lycée (3)	7 055	116 939	118 472	0,0	
<b>Bourses et primes lycée</b>	<b>379 328</b>	<b>557 093</b>	<b>565 211</b>	<b>49,0</b>	<b>8,3</b>
Prime à l'internat - collège (4)		1 685	1 648		
Prime à l'internat - lycée (4)		20 864	20 012		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			0,0	
Fonds sociaux (6)	67 900	38 440	52 512	-22,6	-43,8
<b>Total aides directes MENJ</b>	<b>563 336</b>	<b>836 599</b>	<b>859 799</b>	<b>52,6</b>	<b>10,9</b>
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)</b>	<b>1 233 762</b>	<b>2 042 794</b>	<b>2 064 177</b>	<b>67,3</b>	<b>21,6</b>

RERS 2023, DEPP, DGESCO

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, à la suite de la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.

2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.

3. À compter de la rentrée scolaire 2021, la bourse au mérite a été étendue aux élèves s'inscrivant dans un cursus conduisant au CAP

4. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

5. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.

6. Données issues du rapport annuel de performance relatif à l'enseignement scolaire de 2022. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

## 4 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants

	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2000/2022 (%)
<b>Aide moyenne en collège</b>	<b>152,1</b>	<b>167,0</b>	<b>192,5</b>	<b>210,0</b>	<b>266,0</b>	<b>266,8</b>	<b>263,4</b>	<b>263,8</b>	<b>273,9</b>	<b>80,1</b>
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	769,6	840,8	852,2	873,0	857,3	834,6	810,7	2,7
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 179,3	3 293,7	3 337,8	3 376,0	3 393,5	3 387,2	3 390,1	1,3
<b>Aide moyenne en lycée</b>	<b>664,0</b>	<b>733,0</b>	<b>837,0</b>	<b>834,1</b>	<b>893,7</b>	<b>914,0</b>	<b>934,2</b>	<b>940,0</b>	<b>986,7</b>	<b>48,6</b>
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	481,2	516,8	592,4	614,0	608,0	606,1	593,1	0,6
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 173,9	2 256,3	2 307,2	2 300,5	2 292,3	2 298,7	2 284,8	3,7
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2015</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
6-10 ans			281 €	363 €	368 €	369 €	470 €	370 €	392 €	
11-14 ans	253 €	263 €	296 €	383 €	388 €	389 €	490 €	390 €	414 €	
15-18 ans			306 €	396 €	401 €	403 €	504 €	404 €	428 €	

RERS 2023, DEPP, DGESCO

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

1. Bourses + primes du MENJ, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).

2. En milliers.

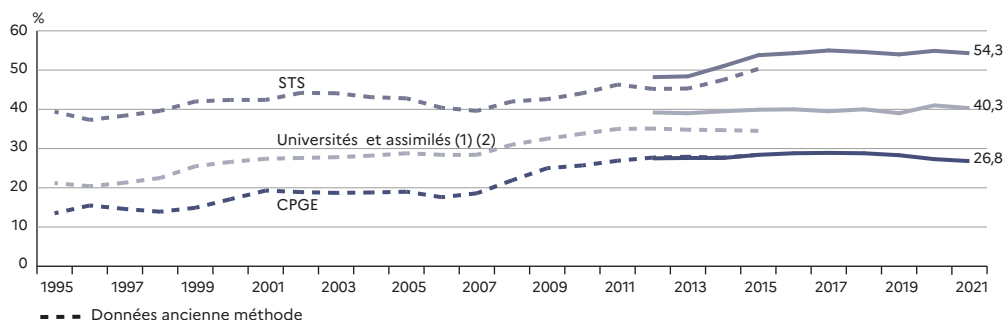
En 2021-2022, plus de 757 000 étudiants reçoivent au moins une **aide financière (2)**. Ils représentent 39,6% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

Le nombre d'étudiants aidés diminue depuis l'année universitaire 2019-2020, durant laquelle le nombre d'étudiants aidés avait fortement augmenté du fait de la crise sanitaire. Cette baisse est due au non-renouvellement de l'aide spécifique « Covid » entre les années 2019-2020 et 2020-2021 puis à la diminution du nombre d'étudiants boursiers entre 2020-2021 et 2021-2022. En effet, lors de l'année universitaire 2021-2022, le nombre et la part de boursiers sur critères sociaux ont baissé (respectivement -3,9% et -0,7 point). Ces baisses marquent un retour aux effectifs antérieurs à 2020-2021

et à la crise sanitaire (4). Les **bourses sur critères sociaux**, avec 720 000 étudiants bénéficiaires, représentent 95% des aides financières directes. En 2021, 50 500 étudiants ont reçu une aide ponctuelle sur l'année, dont 16 500 boursiers sur critères sociaux, et 5 500 étudiants ont bénéficié d'une allocation spécifique annuelle.

Plus de la moitié des étudiants en **STS et assimilés** sont boursiers (54,3%) (1). Le pourcentage de boursiers s'élève à 26,8% en **CPGE** et 40,3% à l'université. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (11,5%) (3). La part de boursiers diffère selon le statut de la formation. En STS publique, 57,3% des étudiants sont boursiers contre 45,2% en STS privée. En CPGE, cette part est de 28,6% dans le public contre 17,0% dans le privé.

### 1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2023, DEPR, SIES

1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

#### Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère chargé de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

**Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.23.

#### Source

SIES-MESR, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars  $n + 1$ ), SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur. Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB.

## 2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	681 078	712 166	717 955	749 562	720 043
dont aide au mérite			23 344	36 239	41 993	38 757	45 353	46 527
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	34,8				
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				37,9	37,7	36,8	38,4	37,7
Aide spécifique ponctuelle			65 491	40 560	44 121	109 883	64 972	50 464
Aide spécifique : allocation annuelle			7 508	5 734	5 635	5 724	5 960	5 455
<b>Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)</b>	<b>478 600</b>	<b>522 242</b>	<b>665 114</b>	<b>711 261</b>	<b>745 083</b>	<b>818 257</b>	<b>800 191</b>	<b>757 429</b>
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,3				
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				39,5	39,5	41,9	41,0	39,6

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).**

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2021-2022, 16 450 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 2 083 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

## 3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Effectifs 2021	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2021 (%) (2)
Université	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	40,3	509 641	13,0
dont : IUT	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	45,1	46 753	12,4
filiales ingénieurs	35,8	35,9	35,5	34,0	34,0	33,6	8 073	7,0
CPGE	28,8	28,9	28,8	28,3	27,3	26,8	21 679	6,5
dont : public	30,4	30,6	30,7	30,2	29,1	28,6	19 550	7,0
privé	20,1	19,3	19,2	18,1	17,9	17,0	2 129	3,9
STS et assimilées	54,3	55,0	54,6	54,0	54,9	54,3	112 113	21,7
dont : public	57,1	57,7	57,4	57,2	58,1	57,3	88 923	24,2
privé	45,9	46,8	46,1	45,0	45,5	45,2	23 190	14,2
Formations d'ingénieurs hors université	23,1	23,8	23,0	22,5	22,8	22,2	19 848	4,5
Écoles de commerce	13,8	13,5	12,6	12,0	12,4	11,5	16 803	3,2
Grands établissements de type universitaire	20,3	21,5	21,6	21,2	23,3	23,2	6 097	7,6
Établissements d'enseignement universitaires privés	26,4	26,9	28,3	26,8	27,4	27,5	9 779	6,7
Autres écoles	21,5	19,4	21,0	21,7	27,1	32,6	19 874	9,0
Scolarité à l'étranger (1)							4 209	
<b>Total bourses</b>	<b>37,7</b>	<b>37,5</b>	<b>37,5</b>	<b>36,8</b>	<b>38,4</b>	<b>37,7</b>	<b>720 043</b>	<b>12,2</b>

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

2. Ce pourcentage correspond à la part des effectifs des boursiers les plus précaires (échelons 5-6-7) sur l'ensemble des étudiants dans des formations ouvrant droit aux bourses sur critères sociaux.

## 4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2021-2022

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2021-2022 (en euros)	Boursiers 2021	Boursiers 2021 (%)	Boursiers 2020	Boursiers 2020 (%)	Boursiers 2019	Boursiers 2019 (%)
Échelon 0	1 042	229 564	31,9	238 162	31,8	230 931	32,2
Échelon 1	1 724	100 163	13,9	105 137	14,0	102 604	14,3
Échelon 2	2 597	51 830	7,2	55 004	7,3	53 248	7,4
Échelon 3	3 325	52 692	7,3	55 578	7,4	53 504	7,5
Échelon 4	4 055	51 801	7,2	53 554	7,1	51 185	7,1
Échelon 5	4 656	93 688	13,0	97 850	13,1	93 688	13,1
Échelon 6	4 938	82 303	11,4	88 185	11,8	83 614	11,7
Échelon 7	5 736	58 002	8,1	56 092	7,5	49 181	6,9
<b>Ensemble</b>		<b>720 043</b>	<b>100,0</b>	<b>749 562</b>	<b>100,0</b>	<b>717 955</b>	<b>100,0</b>

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2023, DEPP, SIES

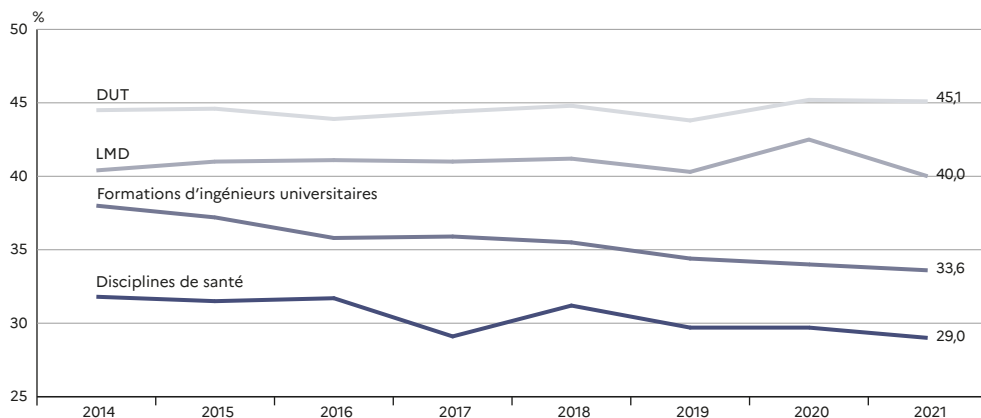
En 2021-2022, plus de 509 600 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en  **cursus licence** et un quart en  **cursus master**, le  **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une  **bourse sur critères sociaux**. Plus d'un étudiant sur dix inscrit à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés : les échelons 5 à 7 (2).

La part de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 40,3%. Elle est donc en baisse de 0,7 point par rapport à l'année 2020-2021, durant laquelle le taux de boursiers avait fortement augmenté en raison de la crise sanitaire. La proportion de boursiers varie selon le niveau d'étude : 43,1% en cursus licence contre 31,8% en cursus master (3).

Des écarts importants existent selon les disciplines de licence. Les parts d'étudiants boursiers sont plus importantes dans les formations en « Administration économique et sociale » (AES) et en « Langues », (respectivement 52,5% et 51,1%). À l'inverse, en « Plurisciences » (38,6%), en « Sciences fondamentales et applications » (36,3%) et dans les disciplines de santé (34,4%), les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles.

En cursus master, deux formations accueillent au moins 40% d'étudiants boursiers : les masters « Enseignement » et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES. À l'opposé, dans les disciplines de santé (« Médecine, odontologie et pharmacie ») et en « Sciences fondamentales et applications », seulement le quart des étudiants est boursier.

### 1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2023, DEPP, SIES

#### Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.23.

## 2 Effectifs 2020-2021 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
						Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	44,7	12,3	46 333
Licence professionnelle	45,1	43,5	42,4	38,8	41,1	39,4	12,5	5 024
Formations d'ingénieurs	35,8	35,9	35,5	34,4	34,0	33,6	7,0	8 073
Masters enseignement	42,1	43,1	42,4	44,7	46,2	46,0	12,2	17 274
Formations LMD disciplines générales (1)	41,1	41,0	41,2	40,3	42,5	40,8	13,7	381 290
Droit, sciences politiques	38,3	38,5	39,0	38,1	40,6	39,3	13,3	62 440
Sciences économiques, gestion (2)	37,0	36,6	37,4	37,0	38,8	37,2	13,7	36 058
AES	53,1	52,3	52,2	51,5	54,9	52,4	23,4	14 874
Arts, lettres, sciences du langage	40,6	41,3	41,7	41,9	43,4	42,3	14,1	30 406
Langues	47,8	47,7	48,9	48,9	50,7	49,6	19,3	48 558
Sciences humaines et sociales	42,0	42,3	42,5	42,0	43,6	42,1	13,4	85 183
Plurilettrés, langues, sciences humaines	41,9	41,9	43,6	41,3	41,8	38,6	12,8	3 492
Sciences fondamentales et applications	35,2	33,9	33,7	33,0	35,2	35,2	11,1	39 173
Sciences de la nature et de la vie	43,4	42,7	42,2	39,7	41,9	39,4	11,4	31 062
Plurisciences	38,3	39,6	38,1	33,2	40,7	37,8	12,9	5 713
Staps	45,6	45,0	44,9	42,6	44,5	43,8	9,7	24 331
Disciplines de santé	31,7	29,1	31,2	29,7	29,7	28,5	7,6	31 570
Plurisanté (Paces, PASS) (3)	38,7	36,3	38,3	38,3	38,7	37,5	12,7	10 097
Médecine, odontologie, pharmacie	26,4	23,9	26,0	24,0	25,1	25,6	6,0	21 473
Autres formations	29,7	31,0	31,2	27,9	31,3	48,4	16,7	20 077
<b>Total (4)</b>	<b>40,0</b>	<b>39,5</b>	<b>40,0</b>	<b>39,0</b>	<b>41,0</b>	<b>40,3</b>	<b>13,0</b>	<b>509 641</b>
dont : formations de cursus licence	43,7	43,4	43,7	42,8	44,9	43,1	14,4	378 405
formations de cursus master	32,1	31,4	32,0	30,8	32,2	31,4	8,7	122 741

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS) ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en L.AS sont comptabilisés dans les formations LMD.

4. En plus du cursus licence et du cursus master, 8 500 étudiants boursiers sont dans des formations hors LMD à l'université.

## 3 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	46 333	44,7		
Licence professionnelle	5 024	39,4		
Formations d'ingénieurs			7 890	32,8
Masters enseignement			17 274	46,0
Formations LMD disciplines générales (1)	312 297	43,2	68 993	32,5
Droit, sciences politiques	48 412	40,5	14 028	35,5
Sciences économiques, gestion (2)	26 249	40,7	9 809	30,3
AES	14 566	52,5	308	45,2
Arts, lettres, sciences du langage	25 209	45,6	5 197	31,5
Langues	44 030	51,1	4 528	38,2
Sciences humaines et sociales	68 589	44,1	16 594	35,6
Plurilettrés, langues, sciences humaines	1 624	40,2	1 868	37,3
Sciences fondamentales et applications	31 402	36,3	7 771	23,5
Sciences de la nature et de la vie	24 247	42,0	6 815	32,3
Plurisciences	5 463	38,6	250	26,4
Staps	22 506	44,3	1 825	38,6
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>11 081</b>	<b>34,4</b>	<b>20 489</b>	<b>26,1</b>
Plurisanté (Paces, PASS) (3)	10 097	37,5		
Médecine, odontologie, pharmacie	984	18,5	20 489	26,1
Autres formations (4)	3 670	48,6	8 095	23,8
<b>Total (5)</b>	<b>378 405</b>	<b>43,1</b>	<b>122 741</b>	<b>31,8</b>

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS) ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en L.AS sont comptabilisés dans les formations LMD.

4. Regroupe les formations de cursus licence et master.

5. En plus du cursus licence et du cursus master, 8 500 étudiants boursiers sont dans des formations hors LMD à l'université. Ils sont entièrement regroupés dans « Autres formations ».

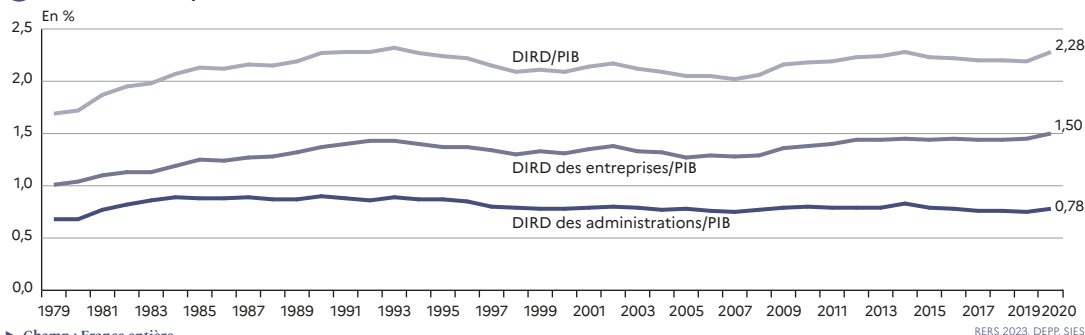


En 2020, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** atteint 52,7 milliards d'euros (Md€) (2). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a diminué de 4,3% entre 2019 et 2020, dont -4,4% pour les entreprises et -4,2% pour les administrations. Les entreprises réalisent 65,7% de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures de l'exécution et du financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la R&D. Dans un contexte où le produit intérieur brut a fortement baissé en raison de la crise sanitaire (-7,8% en 2020), l'effort de recherche s'élève à 2,28% en 2020, dont 1,50% pour les entreprises et 0,78% pour les administrations (1). Il était de 2,19% en 2019.

En 2020, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** s'élève à 56,5 Md€, dont 34,0 Md€ pour les entreprises et 22,5 Md€ pour les administrations. La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRDA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,44%, dont 1,47% pour les entreprises et 0,97% pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 60,2% en 2020.

En 2020, la R&D mobilise en France 474 200 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 0,9% par rapport à 2019. Les chercheurs occupent 68% des emplois de R&D (66% au sein des administrations et 69% dans les entreprises).

### 1 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB, en %



► Champ : France entière.

RERS 2023, DEPP, SIES

#### Précisions

**Entreprises** – Enquête réalisée auprès d'environ 11 400 entreprises et centres techniques de recherche en France. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnées pour les autres.

**Administrations** – Enquêtes réalisées auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU) et centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

**ETP (équivalent temps plein recherche)** – Les effectifs mesurés en ETP correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année, soit « ETP recherche ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 22.15 ; 21.13 ; 21.01.
- Notes Flash du SIES : 22.21 ; 22.09 ; 21.19.
- L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, n°16, SIES-MESR, juin 2023.

## 2 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros courants (M€)

	1978	1999	2010	2015 (1)	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution (%) (2)
<b>DNRD</b>	<b>5 897</b>	<b>29 885</b>	<b>44 841</b>	<b>52 607</b>	<b>53 004</b>	<b>54 101</b>	<b>56 407</b>	<b>56 617</b>	<b>56 484</b>	<b>-3,2</b>
DNRD par les administrations (3)	3 459	13 267	19 172	20 991	20 675	21 016	21 546	20 987	22 467	3,4
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	31 616	32 329	33 085	34 861	35 630	34 017	-7,1
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	57,2	60,1	61,0	61,2	61,8	62,9	60,2	
<b>DIRD</b>	<b>5 743</b>	<b>29 529</b>	<b>43 469</b>	<b>48 959</b>	<b>49 651</b>	<b>50 514</b>	<b>51 914</b>	<b>53 453</b>	<b>52 722</b>	<b>-4,3</b>
DIRD par les administrations (3) (4)	2 313	10 873	16 014	17 295	17 325	17 494	17 891	18 216	18 097	-4,2
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	31 665	32 326	33 019	34 023	35 237	34 625	-4,4
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,7	65,1	65,4	65,5	65,9	65,7	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,23	2,22	2,20	2,20	2,19	2,28	

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France entière.

1. Changement méthodologique.

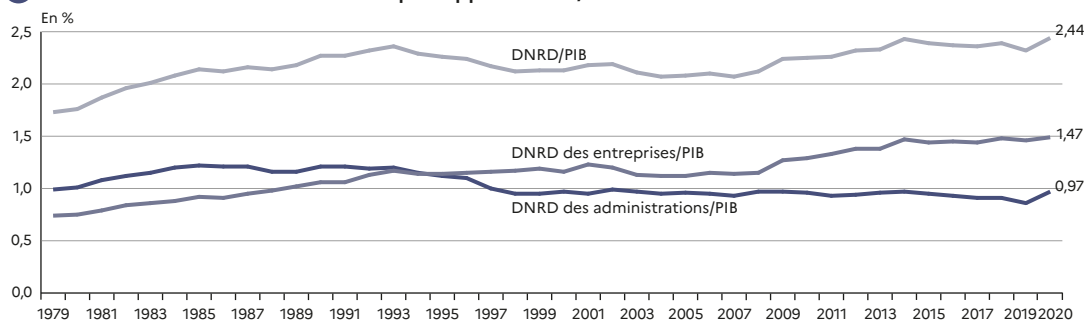
2. Évolution entre 2019 et 2020 (en volume, en %).

3. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

4. En 2020, les dépenses intérieures de R&amp;D des ISBL intègrent une évolution méthodologique. L'évolution 2019/2020 est calculée en appliquant cette nouvelle méthodologie à l'année 2019.

5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

## 3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB, en %



RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France entière.

## 4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental, en ETP

	1993	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020 (%)	Évolution (%) (3)
<b>Personnel total de R&amp;D</b>	<b>293 272</b>	<b>397 756</b>	<b>426 428</b>	<b>432 245</b>	<b>442 222</b>	<b>453 387</b>	<b>462 006</b>	<b>474 150</b>	<b>100</b>	<b>0,9</b>
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	279 470	285 488	296 324	305 439	313 514	321 398	68	1,3
Personnel total de R&D en entreprise (2)	164 384	235 588	251 915	255 805	265 701	276 547	283 658	286 320	100	0,9
dont chercheurs en entreprise (1)	66 455	143 828	166 814	170 571	180 642	189 012	195 642	198 271	69	1,3
Personnel total de R&D des administrations (4)	128 888	162 168	174 514	176 440	176 521	176 840	178 348	187 830	100	0,9
dont chercheurs des administrations (1) (4)	76 317	99 705	112 656	114 916	115 682	116 427	117 872	123 128	66	1,2

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France entière.

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

3. Évolution entre 2019 et 2020.

4. Rupture de série en 2020 sur le personnel de recherche des administrations. L'évolution 2019/2020 est calculée à méthodologie constante.